

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 24/06/2022
N°2022-40

Nombre de conseillers
Présents : 6
Absents : 5
Dont excusés avec pouvoir : 2
Excusé : 1
Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marilyn BOTTEX, Maire,

Membres présents : Marilyn BOTTEX, Marie VILLECOURT, Espérance PANAYE, Joël MARTRA, Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU.

Date de convocation :
20/06/2022

Objet : aménagement
du terrain sportif vers
le gymnase : demande
de subvention

Absents excusés : Brigitte MESCLIER (a donné pouvoir à Joël MARTRA) Marie-Angé DAGAND (a donné pouvoir à Marilyn BOTTEX) Jacques GROS

Absents : Maud BRUHAT, Eric VIOLLET

Esperance Panaye est nommée secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que le Collège a sollicité la commune pour l'amélioration de l'aire sportive (comprenant la piste de saut en longueur et la piste de course notamment).

Par ailleurs, le city stade est entièrement détérioré. Pour des raisons de sécurité et de coût, il est préférable de le changer dans sa totalité.

Madame le Maire présente à l'assemblée des projets d'aménagement avec leur estimation financière.

La proposition pour l'installation d'un nouveau city stade s'élève à 37660€ HT. Pour l'aire sportive, le Conseil municipal propose de retenir une option envisagée par les techniciens du conseil départemental, dont le coût estimatif s'élèverait à 80000€ HT. Celle-ci consisterait en la création d'une nouvelle piste de course d'une longueur de 100m perpendiculaire à l'existante et en la rénovation du bac de saut en longueur.

Madame le Maire propose de faire deux demandes de subvention pour l'ensemble du projet dont le cout s'élèverait à 130000€ HT. La première sera sollicitée auprès du Département, la seconde, auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement territoriale rurale (DETR).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention au Département
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement territoriale rurale (DETR).
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ces dossiers.

Pour copie conforme
Le Maire
Marilyn Botte

